

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/328

Objet : Occupation du domaine public - Mise en place d'une règle de circulation

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande du Président de l'APEL Sainte Marie en date du 18 septembre 2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, l'autorisation d'occuper le domaine public pour l'organisation d'un cross dans le Parc Urbain présenté par le Président de l'APEL Sainte Marie ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : L'occupation du domaine public est autorisée dans le Parc Urbain à l'occasion d'un cross organisé par l'appel Sainte Marie.

Article 2 : Cette mesure prendra effet le dimanche 04 octobre 2026 de 09h30 à 11h30 afin d'assurer la sécurité des personnes et le bon déroulement de cette manifestation.

Article 3 : Afin d'éviter tout incident, il est rappelé que la circulation des vélos, trottinettes électriques y est interdite et les chiens doivent être tenus en laisse conformément au règlement du Parc Urbain.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Monsieur le Président de l'APEL Sainte Marie,
- Madame la commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 21 septembre 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON

